

“ des débris de leurs cabanes, pour y faire bouillir leurs pommes de terre (1). ”

Pour compléter ce tableau de la vie du peuple irlandais, nous extrayons de *l'Irlande contemporaine*, par M. l'abbé Perraud, maintenant évêque d'Autun et membre de l'Académie française, les passages suivants, dans lesquels le savant abbé raconte un voyage qu'il fit, il y a quelques années, dans diverses parties de l'Irlande :

“ C'est surtout dans les régions marécageuses et dans les montagnes du Munster, du Connaught et de la partie occidentale de l'Ulster, qu'il faut voir de près la misère des classes agricoles : là seulement, on peut comprendre qu'il suffise d'une semaine de pluie, pourrisant la récolte de pommes de terre, pour opérer une famine immédiate et réduire la population d'un district entier aux dernières extrémités.

“ L'habitation ordinaire du petit tenancier ou du journalier, dans cette partie de l'Irlande, répond encore avec la dernière exactitude à la description qu'en faisait jadis M. de Beaumont : “ Qu'on se représente quatre murs de boue desséchée que la pluie en tombant rend sans peine à son état primitif, pour toit un peu de chaume ou quelques coupures de gazon ; pour cheminée, un trou grossièrement pratiqué dans le toit, et le plus souvent, la porte même du logis par laquelle seule la fumée trouve une issue ; une seule pièce contient le père, la mère, l'aïeul, les enfants ; point de meubles dans ce pauvre réduit, une seule couche, composée ordinairement d'herbe et de paille, sert à toute la famille. On voit accroupis dans l'âtre cinq ou six enfants demi-nus, auprès d'un maigre feu : au milieu de tous, git un porc immonde, seul habitant du lieu qui soit bien, parce qu'il vit dans l'ordure. La présence du porc au logis semble d'abord, en Irlande, un indice de misère ; il y est cependant un signe de quelque aisance, et l'indigence est surtout extrême dans la cabane qu'il n'habite pas.”

“ Dans combien de demeures de ce genre, je suis entré moi-même, surtout dans les comtés de Kerry, de Mayo, de Donegal, plus d'une fois obligé de me courber jusqu'à terre pour pénétrer dans ces cabanes dont l'entrée est si basse, qu'elles ressemblent plutôt à des terriers qu'à des demeures faites pour les hommes ! que de fois encore, après avoir vainement essayé d'y rester quelques instants, j'ai été contraint d'en sortir, chassé par la fumée qui m'étouffait ! enfin quelle n'était pas ma surprise de retrouver si longtemps après le second voyage de M. Gustave de Beaumont, la misère qu'il avait si éloquemment décrite en 1839 !

“ Quand un tenancier reçoit un coin de terre à cultiver, son premier soin consiste d'ordinaire à se bâtir une cabane. Sur la route de Killarney à Grenagh... à la porte de ces parcs dont l'étendue et la richesse n'ont peut-être rien d'égal en Angleterre et en Ecosse, j'ai vu construire quelques-unes de ces demeures ; des branches d'arbres entrelacées et appuyées contre le talus du chemin, des morceaux de gazon découpés, quelques pierres ramassées dans les champs, font tous les frais de ces chétives huttes, moins vastes et peut-être moins solides que celles des sauvages d'Amérique.

“ Dans le comté de Mayo, les demeures des paysans sont encore plus misérables et surtout plus malsaines. Etablies au milieu même des marais, recouvertes avec des morceaux de tuf ou de gazon à couleur sombre, on les distingue à peine du reste de la tourbière. Il est presque impossible d'empêcher l'eau d'y pénétrer ; elle entre par le haut et le bas, et entretient dans la misérable cabane une humidité qui dure autant que la mauvaise saison. Dans les tempêtes, et quand le vent de l'ouest souffle avec furie sur ces régions désolées, on voit l'habitant de ces marais placer sur son toit quelques lourdes pierres, pour empêcher la rafale d'emporter et de disperser son unique abri.

“ Dans la presqu'île d'Erris, la misère des habitations est la même. Des ruines qu'on y rencontre à chaque pas attestent que, depuis dix ans, un grand nombre de familles ont disparu ; quant aux cabanes qui sont encore debout, elles sont telles que les décrivait avant nous, il y a quinze ans, le voyageur allemand Kolb et les charitables agents de la Société des amis.

“ Il y a deux mois à peine, le correspondant d'un journal protestant de Dublin, visitant ces régions de l'ouest pour s'y enquérir de la condition des paysans, en traça le tableau suivant, qui est comme le calque fidèle et la reproduction monotone de toutes les descriptions faites depuis un demi siècle :

“ Les habitants d'Erris paraissent être les plus misérables de tous les hommes. Leurs cabanes, leurs habits rapiécés et en lambeaux, leur attitude découragée : tout atteste leur pauvreté. Leurs lits consistent en quelques morceaux de bois croisés les uns sur les autres, reposant sur deux piles de pierres et garnis de paille ; pour toute garniture, un misérable couvre-pieds tout usé, sans couverture... Mais rien en Irlande ne ressemble aux demeures que se sont construites les habitants de ce village de Fallmore, évinçés par M. Palmer. Elles se composent de morceaux de granit trouvés sur le rivage et grossièrement mis

“ les uns à côté des autres. Ces cabanes sont si basses qu'un homme ne pourrait pas s'y tenir debout, si étroites qu'à peine elles peuvent contenir trois ou quatre personnes. En essayant de pénétrer dans une de ces indescriptibles habitations, je me frappai rudement la tête contre le roc et dus renoncer à contempler une nouvelle scène de misère.”

Peut-on s'étonner maintenant que l'Irlandais haisse l'Anglais, cause de tous ses maux. Voudrait-on qu'il baise la main qui le tyrannise et le jette sur le pavé pauvre et misérable, tandis qu'il voit de vastes étendues de terres sur lesquelles il pourrait vivre heureux converties en parcs de chasse pour les Anglais.

Mais, nous dira-t-on, pourquoi le paysan irlandais ne s'adresse-t-il pas aux cours de justice pour obtenir le redressement de ses plaintes. Cela lui serait inutile. Écoutons ce que nous dit encore M. de Lamothe, à propos de l'administration judiciaire en Irlande :

“ Quatre cours souveraines, composées de douze juges inamovibles, qui ne touchent pas moins de 100,000 francs de traitement chacun, distribuent la justice deux fois par an dans les principales villes des comtés, avec l'assistance d'un jury composé de membres choisis par le shérif royal.

“ Ces jurys, car il y en a deux sortes, se composent :

“ Le grand jury de vingt-trois membres.

“ Le petit, de douze seulement.

“ Le premier réunit dans chaque comté les attributions judiciaires et administratives ; c'est lui qui examine les actes d'accusation, et détermine si l'accusé doit être renvoyé ou non devant le petit jury.

“ Le jury serait en tout semblable au jury de nos cours d'assises (France), si ses fonctions ne se bornaient à prononcer un verdict pur et simple de culpabilité ou de non culpabilité, sans admission de circonstances atténuantes, et si, pour être légal, ce verdict ne devait pas être rendu à l'unanimité.

“ Au-dessous des grandes cours est la justice locale, administrée par des juges appelés juges de paix, mais dont les fonctions sont toutes différentes de celles des magistrats portant chez nous le même nom.

“ Officiers de police judiciaire et juges à la fois, ils reçoivent les plaintes, dirigent l'instruction des affaires, avant le jugement, ont le droit d'exiger une caution en argent des personnes qu'ils tiennent pour suspectes, et, s'ils le jugent à propos, de les envoyer en prison quoique ne les inculquant d'aucun délit.

“ Ces juges, non payés, se recrutent parmi les propriétaires non hostiles au gouvernement qui les choisit ; il y en a, pour l'Irlande seule, plus de trois mille ; il va sans dire que presque tous sont protestants, de même que les membres du jury choisis par le shérif, aussi protestant.

“ De cette organisation, que résulte-t-il ?

“ C'est qu'en Irlande juges et jurés traitent l'accusé comme une espèce de sauvage idolâtre dont il faut dompter la violence, comme un ennemi qu'il faut détruire, comme un coupable voué d'avance au supplice.

“ C'est que le jury qui prononce le verdict, le magistrat qui applique la pénalité, sont juges et parties dans la même cause, et que le landlord qui accuse son malheureux tenancier est le même homme qui va prononcer sur le sort de l'accusé.”

Donc l'agriculteur irlandais, ainsi que vient de le dire M. de Lamothe, ne peut obtenir justice devant les tribunaux. Il lui faut bon gré mal gré, abandonner sa terre et aller habiter les villes ou émigrer à l'étranger.

C'est vers Dublin surtout que se dirige le malheureux paysan irlandais que l'on chasse de sa terre. Cette ville, qui ne possède même pas assez d'usines pour donner de l'ouvrage à ses propres habitants, ne peut en donner par conséquent aux gens du dehors. Alors l'agriculteur irlandais végète ; ne pouvant trouver du travail, ainsi que nous venons de le dire, il se dirige vers les workhouses, vastes institutions de charité anglaises établies dans diverses parties de l'Irlande, pour y recevoir l'aumône de ses persécuteurs. S'il refuse de tendre la main, ce qui arrive le plus souvent, car l'Irlandais est fier tout autant qu'il est probe et honnête, il se voit dans la pénible nécessité de mourir de faim ou d'émigrer en Amérique.

\* \* \*

C'est surtout à la misère qu'est due la fondation de toutes les sociétés secrètes qui ont existé à diverses dates en Irlande. C'est précisément quand la misère sévissait fortement que ces sociétés recrutaient le plus grand nombre de membres.

Le but de ces sociétés a été dans le passé, de même qu'il l'est dans le présent, de chercher à améliorer la position du peuple et de gagner l'indépendance du pays par la force. Pour parvenir à leurs fins, ces associations emploient tous les moyens. Le meurtre, l'incendie, la persécution, etc., sont employés contre les Anglais. En raison de leur mode d'action, ces sociétés n'ont jamais pu se gagner un grand nombre d'adhérents.

Les principales de ces sociétés secrètes, sans compter les Féniciens, furent d'abord les “ White boys,” qui après avoir fait en partie la révolution de 1760, dispa-

rirent pour reparaitre après 1806 ; puis vinrent les “ Steel boys ” (1782), les “ Right boys ” (1785), les “ Rockites ” (1790), les “ Trasshers ” (1806), les “ White feet ” et les “ Black feet ” de 1832 à 1837, et un grand nombre d'autres que nous ne pouvons pas toutes consigner ici. Toutes ces sociétés sont disparues, à l'exception des premiers—les Féniciens—et ont fait place à celle des Invincibles, à laquelle est due le meurtre de lord Cavendish et de M. Burke.

G.-A. DUMONT.

(A suivre)

## LE BANQUET PICAULT

C'est samedi soir, comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, qu'a eu lieu la fête donnée dans les grandes salles des sociétés françaises, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'arrivée de M. le Dr Picault en Canada. Ce banquet a été offert par les Français et un grand nombre de citoyens de Montréal.

M. C.-O. Perrault, vice-consul de France, présidait ; il portait le grand uniforme, et sur sa poitrine brillait la croix de la Légion d'honneur. A sa droite étaient assis M. le Dr Picault et l'honorable M. Chauveau ; à sa gauche MM. Grotz et Gauthier, deux Français qui habitent le Canada depuis plus de 40 ans.

Après l'adresse, lue par M. Paul Dumas, les cadeaux furent présentés au Dr Picault. Ils se composent du portrait du docteur, peint par M. Boisseau, et d'une canne à pommeau d'or d'un très grand prix. Ce portrait honore l'artiste.

D'une voix émue, le Dr Picault répondit à l'adresse par ces paroles :

*Messieurs et amis.*

La réception si cordiale et si sympathique que vous me faites à l'occasion du 50ème anniversaire de mon arrivée dans le pays, ne me surprend qu'à moitié. J'ai été depuis longtemps habitué à tous les égards possibles de votre part, et je vous en suis bien reconnaissant. Je vous remercie des splendides présents que vous m'offrez ; ils seront un lien de plus entre nous et me seront chers à plus d'un titre. Je ne pourrai les contempler sans penser aux amis de qui ils me viennent.

C'est dire que je les conserverai avec le plus grand soin.

Ont répondu aux santés d'usage : MM. Beaugrand, Bazergue, Bienvenu, E. Desrosiers, C. Robillard, Jules Hirtz. L'hon. M. Chauveau a répondu à la santé “ au Canada.” Comme toujours, M. Chauveau a dit de fort belles choses. M. Louis Fréchette a récité une magnifique poésie, que nous nous faisons un plaisir de publier ci-dessous. Romances, chansonnettes, chants canadiens, etc., n'ont pas manqué au dessert. Nous avons applaudi avec plaisir MM. Devits, Colas, Morin, Dubrey et Stevens.

Nous adressons nos sincères félicitations aux organisateurs de cette fête de famille. Il a fallu une bonne somme de travail pour arriver au résultat obtenu. MM. Morandat, Schwob, Hirtz, Brocheriou, Didier, Ravaux, Fauchille, Morois et Boudet doivent être fiers de leur succès.

Une mention honorable à M. Rabat, le restaurateur français de la Côte Saint-Lambert. M. Rabat a un talent : celui de contenter tout le monde. Ce qui n'est pas facile quelquefois. M. Rabat s'est fort bien acquitté de sa tâche. Nous lui faisons nos meilleurs compliments.

La colonie française et les Canadiens-Français de Montréal, qui ont assisté au banquet de samedi, n'oublieront pas de si tôt cette belle démonstration qui a été organisée en l'honneur d'un respectable vieillard qui n'a jamais su que faire le bien.

## LE DERNIER JOUR

A M. LE DOCTEUR PICAULT

Ancien Vice-Consul de France à Montréal

Une voile ! une voile !... A ce long cri de joie que chaque écho sonore à l'autre écho renvoie, Un double cri parti de deux points divergents, Défilés assés, hurra des assésés, Clameurs à tous les cœurs par l'espoir arrachées, Répondit coup sur coup des murs et des tranchées, Sauvés ! s'écriait-on ensemble ; et les braves Eclataient à la fois dans les deux camps rivaux.

C'était au lendemain des fameuses journées Qui devaient à jamais fixer nos destinées, Montcalm — qui triomphait naguère à Carillon — Se taillant un linceul dans son fier pavillon, Trahi par la victoire, avait donné sa vie, Disant, comme autrefois le vaincu de Pavie : Tout est perdu, hélas ! hors l'honneur du drapeau ! Sur son corps, les vainqueurs, passant comme un troupeau, Avaient, semant partout le carnage et la flamme, Arboré sur nos tours leur sanglante oriflamme, Québec, comme deux ans plus tôt, Chandernagor, Affamé par Bigot, et vendu par Vergor, Sans canons, sans soldats, sans vivres, sans ressources, De l'héroïsme ayant tari toutes les sources, Avait brisé son glaive, ainsi qu'un ancien preux, Sous ces remparts croulants, sous ces créneaux poudreux, Vengeant le nom français et la bannière blanche, Lévis, cet immortel soldat de la revanche,

(1) *The Social condition of the people* t. 1, p. 345.